

RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

Drummond Gym

Saison 2026-2027

Afin d'assurer le bon fonctionnement du club et d'offrir un environnement sécuritaire, agréable et respectueux à tous nos membres, nous vous invitons à prendre connaissance des règlements suivants.

Inscription

Les inscriptions aux activités du Drummond Gym se font en ligne par l'entremise du site de Drummondville Sports, à l'adresse suivante : www.drummondvillesports.com.

Après la première semaine d'inscription, il est également possible de s'inscrire par téléphone au 819-478-1486 ou directement au comptoir de Drummondville Sports, situé au 1380, rue Montplaisir.

Taxe de non-résident

Les résidents des villes qui ne bénéficient pas d'une entente avec la Ville de Drummondville doivent acquitter des frais de non-résident de **525 \$**.

Affiliation

Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec sont déterminés chaque année par celle-ci. Ces frais sont à la charge de l'athlète au moment de son inscription et ne sont pas remboursables en cas d'annulation ou d'abandon du cours.

Le montant des frais d'affiliation peut être modifié sans préavis.

Reçu fiscal

La facture émise lors de l'inscription en ligne constitue le reçu officiel pouvant être utilisé aux fins du crédit d'impôt pour les activités des enfants.

Annulation de cours et remboursement

Lorsqu'un membre souhaite abandonner son cours, peu importe la raison, une demande écrite doit être transmise au Drummond Gym ou à Drummondville Sports. Le remboursement, lorsqu'applicable, sera calculé à partir de la date de réception de la demande écrite.

La demande peut être acheminée à l'une des adresses suivantes :
info@drummondgym.com ou receptions@drummondville.ca

- **Avant le premier cours** : remboursement complet des frais de cours.
- **Après le début des cours** : remboursement des cours qui n'ont pas été suivis, moins les frais fixes et une pénalité correspondant à 10 % du coût des cours non suivis, jusqu'à concurrence de 50 \$.
- **En cas de suspension** : aucun remboursement ne sera accordé.
- **En cas d'expulsion** : un remboursement au prorata des cours non utilisés pourra être effectué, moins les frais fixes.
- **En cas d'annulation d'une session par le club** : un remboursement sera effectué au prorata des services non rendus, sans frais administratifs.

Changement de groupe ou de catégorie

Il n'y a généralement pas de changement de groupe ou de catégorie en cours d'année. Toutefois, si l'équipe d'entraîneurs et la direction jugent qu'un athlète n'est pas placé dans le groupe correspondant à son niveau, un changement pourra être effectué.

Dans une telle situation, le tarif d'inscription pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse, selon le nouveau groupe ou la nouvelle catégorie.

Compte en souffrance

Aucune nouvelle inscription ne pourra être acceptée lorsqu'un compte demeure en souffrance pour une année précédente.

Cours annulés

En cas de circonstances hors de notre contrôle, telles qu'une tempête, une panne de courant ou toute autre situation exceptionnelle, les cours annulés ne seront ni repris ni remboursés.

Cette politique s'applique également aux cours qui doivent être annulés en raison d'événements organisés par le club.

État de santé de l'athlète

Afin de protéger la santé de tous les membres et du personnel, un enfant malade ou contagieux doit demeurer à la maison.

Si votre enfant a des poux ou est atteint d'une maladie contagieuse, nous vous demandons de nous en informer dans les meilleurs délais afin de permettre au club de prendre les mesures appropriées.

Tenue vestimentaire et matériel

Les vêtements et articles nécessaires à la pratique de la gymnastique ou du tumbling, tels que les maillots d'entraînement, les maillots de compétition, les survêtements et certains accessoires, ne sont pas inclus dans les frais d'inscription.

Maillots d'entraînement et de compétition

L'achat des maillots d'entraînement et de compétition se fait généralement en septembre, lors de la vente organisée par le club. Par la suite, si vous avez besoin d'un maillot d'entraînement de la marque GK, vous pouvez communiquer avec Véronique Savard à l'adresse veronique.s@drummondgym.com.

Survêtements

Le haut du survêtement doit être commandé directement sur le site de Nation Sport. Pour le bas, les filles doivent porter un legging noir et les garçons, un pantalon de sport noir. Ces vêtements peuvent être achetés au magasin de votre choix et doivent être entièrement noirs, sans logo apparent.

Accessoires

Les gants, le tape et les Tiger Paw peuvent être achetés directement au bureau du club durant les heures d'ouverture.

Bijoux et objets dangereux

Les bijoux ainsi que tout objet susceptible de causer une blessure sont strictement interdits pendant les entraînements.

Frais de compétition

Les frais liés aux compétitions régulières doivent être acquittés au moment de l'inscription en début d'année. Il est également possible de régler ces frais en **trois versements**.

Si un athlète ne participe finalement pas à une compétition, les frais associés à celle-ci seront remboursés, selon les modalités applicables.

Les frais liés aux compétitions de finalité doivent être acquittés à la suite du classement de l'athlète lors de l'événement concerné. Le club communiquera alors avec les parents par courriel afin de confirmer la sélection de l'athlète et de transmettre les modalités de paiement.

Absence pour blessure ou maladie

En cas de blessure ou de maladie empêchant un athlète de participer à une compétition, une preuve médicale justifiant son absence doit être fournie par écrit au club **au moins 15 jours avant la date de la compétition**.

Si ces conditions ne sont pas respectées, les frais associés à l'inscription à la compétition demeureront payables.

Participation aux compétitions

La décision concernant la participation d'un athlète à une compétition relève exclusivement de l'équipe d'entraîneurs et de la direction du club. Cette décision est prise en fonction du niveau de préparation, de la progression, de la sécurité et de l'intérêt de l'athlète.

Objets perdus ou volés

Le Drummond Gym n'est pas responsable des objets perdus, oubliés ou volés dans ses installations.

Nous vous recommandons de laisser les objets de valeur à la maison. Si votre enfant utilise un casier, nous vous conseillons également de prévoir un cadenas afin de sécuriser ses effets personnels.

Commentaires, préoccupations ou plaintes

Nous souhaitons favoriser une communication respectueuse et constructive avec nos membres et leurs familles.

Pour toute question, préoccupation ou situation problématique, nous vous invitons d'abord à en discuter avec l'entraîneur de votre enfant. Si la situation persiste ou qu'aucun changement n'est observé, nous vous invitons à communiquer avec la coordonnatrice du secteur concerné.

Au besoin, la situation pourra ensuite être portée à l'attention de la direction du club.

Si aucune solution n'est trouvée à la suite de ces démarches, seules les plaintes formulées **par écrit** seront soumises au conseil d'administration pour traitement.

Bénévolat

En tant qu'organisme à but non lucratif, le Drummond Gym a à cœur d'offrir des services de qualité à des tarifs accessibles aux familles. La participation et l'implication de notre communauté sont donc essentielles au bon fonctionnement et à la réussite de nos activités.

Afin de soutenir les différents événements organisés au cours de l'année, nous demandons à **un adulte par famille d'effectuer un minimum de trois heures de bénévolat au cours de la saison.**

Des frais supplémentaires pourraient être facturés aux familles qui ne respectent pas cet engagement de bénévolat.